



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 mai 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 16 mai 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 mai 2001

**Création de l'agence municipale d'études et de renouvellement
urbain (AMERU)**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme
Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU,
M. Rémy LANDAIS, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Valérie
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mme Jacqueline
LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE
FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

DELIBERATION D2011842001

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mai 2001

Secrétariat du Maire

**Création de l'agence municipale d'études et de renouvellement
urbain (AMERU)**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de Niort a été retenue parmi 30 autres sites pour une Opération de Renouvellement Urbain (ORU) dans les quartiers Tour Chabot - Gavacherie et Clou-Bouchet. Dans un souci de lisibilité vis-à-vis des partenaires extérieurs et d'efficacité d'actions, il est nécessaire de mettre en place un nouveau service municipal :

Par ailleurs avec le transfert à la Communauté d'Agglomération de Niort du Centre d'Etudes Urbaines (CEU) devenu le Centre d'Etudes de l'Agglomération (CEA), la nécessité de disposer à la Ville de Niort de moyens propres d'études nécessite de créer un service municipal. A cet effet des moyens existants aujourd'hui dans plusieurs services seront regroupés.

Il est donc décidé de créer une régie à autonomie financière (décret n°2001-184) ayant pour missions d'une part de réaliser des études pour la Ville de Niort et d'autre part de gérer l'ORU. Cette régie doit plus précisément permettre :

- de réaliser les études préalables, les études de faisabilité, les programmes des opérations et la désignation des maîtres d'oeuvres (cahier des charges) d'une manière très générale pour toutes les opérations de la Ville de Niort en particulier dans les domaines de l'urbanisme, l'aménagement urbain, des bâtiments et de l'aménagement hydraulique. L'ensemble de ces études devra permettre également d'appréhender l'opportunité de chaque projet et d'en mesurer ses conséquences (socio-économique-urbanistique, transports, services...) sur l'environnement.

- d'assurer la cohérence des actions de l'ORU (opérations de renouvellement urbains) et de proposer les dossiers permettant de mobiliser les 20 millions de francs octroyés par Monsieur le Ministre Délégué à la Ville.

L'objectif étant de réaliser des aménagements conformes à hauteur de 60 millions de francs sur 3 ans.

- de rechercher les financements croisés et en assurer le suivi.

- d'être le référent de la Ville de Niort pour le P.D.U., le Contrat de Ville, le Programme Local de l'Habitat conduits par la CAN

L'AMERU peut procéder à :

- des études faisant appel, si nécessaire, à des bureaux d'études externes avec la rédaction des cahiers des charges

- la concertation avec la population

- la proposition des opérateurs aux élus avec la définition des moyens financiers et la rédaction des cahiers des charges

- le suivi des acquisitions foncières nécessaires pour l'ORU

- le suivi des opérations sur chacun des sites et la coordination

- la recherche des financements croisés pour chaque opération

La régie sera mise en place au 01/09/2001.

Le conseil d'exploitation se composerait de 21 membres.

Les membres du conseil d'exploitation sont nommés et relevés de leurs fonctions par le Conseil municipal sur proposition du Maire.

Le directeur de la régie est désigné par le Maire après avis du conseil d'exploitation. Il est révoqué dans les mêmes conditions.

Le budget de la régie fera l'objet d'un budget annexe à celui de la commune, et les fonctions d'agent comptable seront remplies par le comptable de la commune, il sera établi selon la nomenclature comptable M14.

Bien entendu, l'organisation de la régie sera soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider la création à compter du 1er septembre 2001 de la régie dénommée de l'Agence Municipale d'Etudes et de Renouvellement Urbain,

- donner à l'AMERU le statut d'une régie municipale à autonomie financière,

- désigner au sein du conseil d'exploitation :

- le Maire ou son représentant,

- 10 membres désignés par le conseil municipal en son sein, pour le 01/09/2001,
- 2 représentants de l'Etat,
- 1 représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- 2 représentants de l'OPAC,
- 1 représentant de la Caisse d'Allocations Familiales,
- 1 représentant de la Fédération des MCC,
- 1 représentant de la Fédération des MCPT,
- 1 représentant des FJT,
- 2 personnes qualifiées désignées par le Maire.

En outre participeront :

- le Directeur Général des Services municipaux ou son représentant,
- le Directeur du Cabinet du Maire ou son représentant,

Le budget de la régie fait l'objet d'une autre délibération.

- d'ouvrir 5 postes :

- 1 ingénieur en chef
- 1 ingénieur territorial
- 1 technicien territorial
- 1 rédacteur
- 1 adjoint administratif

- de désigner pour représenter le Conseil municipal :

- Alain BAUDIN
- Gilles FRAPPIER
- Gérard NEBAS
- Fabienne RAVENEAU
- Joël RENOUX
- Rodolphe CHALLET
- Bernard JOURDAIN
- Michel PAILLEY
- Jacqueline LEFEBVRE
- Franck GIRAUD

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	34
Contre :	11
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)